

FRANCE



Découverte en vélo avec assistance électrique Charme et gastronomie au cœur du Gers

du samedi 11 juin au dimanche 19 juin 2022



AU TIGRE VANILLÉ

CREATION DE VOYAGES

www.autigrevanille.ch – Genève +41 22 817 37 37 – Lausanne +41 21 550 72 37

DECOUVERTE DE LA TOSCANE FRANÇAISE

Aussi appelé la Toscane française, le département du Gers offre une multitude de facettes au voyageur curieux. A partir du confort d'une magnifique maison d'hôtes, ce programme vous offre la possibilité de découvrir, en 7 journées de VTC avec assistance électrique, des paysages uniques, des villages magnifiques, une gastronomie remarquable. Encadré par Christian Juni, l'un des trois fondateurs de Tirawa (et aussi propriétaire de Lacassagne, la maison d'hôtes qui sert de camp de base à ce séjour), les étapes alternent petites routes et quelques chemins empierrés, traversent vallons et collines où se nichent villages, bastides, châteaux, vignobles...



NIVEAU ET ORGANISATION DE LA JOURNEE

Facile. L'utilisation de VTC à assistance électrique, avec 1 batterie de 625 W, rend ce parcours aisé pour toute personne qui sait rouler, freiner et tenir une trajectoire. Tous les jours à midi, lors des repas au restaurant, nous compléterons d'ailleurs les charges de chaque batterie. Il est aussi possible de ne pas faire toutes les sorties, la maison d'hôtes se prêtant très bien à des journées de farniente (piscine, salons, bibliothèques).



Nyima et Christian

Elle est l'âme de Lacassagne... Décoratrice à la base, elle a laissé son empreinte dans différents projets notamment au Népal puis en Patagonie.

Depuis, elle s'occupe de la maison d'hôtes dont elle a supervisé tous les aménagements. Elle est également en charge de l'accueil et des petits déjeuners.

Lui est un globetrotter exceptionnel. Depuis bientôt 40 ans, il arpente inlassablement le monde. Il a fait du voyage sa profession, en créant la marque Tirawa, qui vient de célébrer ses 20 ans d'existence. Il gère la logistique durant le voyage mais aussi ... les apéros et les Armagnacs le soir venu !



PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 :Toulouse - Larressingle

Trois rendez-vous possibles : **aéroport de Toulouse Blagnac** vers 14h ou **Gare d'Agen** (il y a des TGV direct entre Paris et Agen via Bordeaux tous les jours, par exemple Paris 11h11 > Agen 14h23) ou rendez-vous **directement à Larressingle** à partir de 16h

A l'arrivée à Larressingle, **installation à Lacassagne**, maison d'hôtes de charme (www.lacassagne-maisonhotels.com).

Le village de Larressingle fait partie de la « collection » des **plus beaux villages de France**. La maison d'hôtes peut accueillir pour ce circuit un maximum de 8 cyclistes.



La bâtisse possède plus de 600m² habitable. Cinq chambres d'hôtes donnent accès à de très belles pièces à vivre : un grand salon, un bureau-bibliothèque, une salle à manger pour les petits déjeuners et un plus petit salon pour son intimité.



Aux beaux jours, il faut ajouter : une terrasse couverte avec un salon spacieux, un grand couloir de nage (20x3m) et deux hectares de parc où l'on peut s'isoler.

Nuit à la maison d'hôtes Lacassagne.

Jour 2 : Lacassagne - Heux – Mézin – Poudenas – Fourcès – Montréal - Lacassagne

Lors de ce programme, les horaires pourront varier, mais en général il vaut mieux faire 60 % du trajet le matin et seulement 40% ou moins l'après-midi. Ce qui permet une **fin de journée tranquille**, à se relaxer dans et autour de la piscine ou de se plonger dans les fauteuils des différents salons. **La maison d'hôtes est entièrement réservée au groupe !**

Avec des vélos à assistance électrique, la moyenne horaire, quel que soit pratiquement le terrain (en dehors du pur VTT technique, chose qui n'a pas lieu d'être dans ce programme), tourne entre 15 et 20 km/h. Donc une matinée avec par exemple un kilométrage de 30 kilomètres à faire, correspond au maximum à 2h sur la selle. Nous ne comptons bien sûr pas les multiples arrêts pour admirer le paysage, visiter une église ou une place de village !



En conséquence, **le petit déjeuner est servi à partir de 8h...** et le groupe devra **être en selle à 9h** au plus tard !

Aujourd'hui, **départ en vélo de la maison d'hôtes**. Premier point d'intérêt sur l'itinéraire de cette journée : la **chapelle d'Heux**. Située sur un promontoire, une pancarte indique que la vue est semblable à «une mer de collines». Visite de cette chapelle, un peu unique en son genre dans le secteur... Nous vous en laissons la surprise.

Un peu après la chapelle, passage devant le **vignoble de Chiroulet**, l'une des appellations très connue des Côtes de Gascogne. Pas d'arrêt prévu, mais comme c'est à portée de canon de la maison d'hôtes, nous pourrons y revenir un autre jour, lors d'une fin d'après-midi, pour une dégustation des crus locaux. Un itinéraire vallonné nous conduit ensuite à **Mézin**. Un gros bourg avec une très belle place dominée par **l'église Saint-Jean-Baptiste**. C'est une église de style romano-gothique fortifiée. Visite rapide. Située au cœur des pays du foie gras, des pruneaux, de l'armagnac, la ville fut notamment un des bastions de l'industrie du liège en France au cours des XIXème et XXème siècles. Aujourd'hui c'est dimanche... jour de marché à Mézin !



Pour gagner notre prochain point remarquable, il y a soit une petite départementale, soit un itinéraire qui emprunte une partie d'une **variante du chemin de St Jacques** (GR 654 Est). C'est ce chemin que nous allons emprunter. L'arrivée sous le **château de Poudenas** (XIII ème) est remarquable. Petit tour dans ce village. Le château lui-même est une propriété privée, mais nous pourrons découvrir ce charmant petit village construit sur un coteau dominant la Gélise. **L'église et son campanile bordés de cyprès**, évoquent irrésistiblement un village méridional, avec une vue imprenable.

Retour au pont roman qui enjambe la Gélise et après une montée régulière (merci les vélos électriques), arrivée devant **l'église Saint-Christophe d'Arbusan**, inscrite au titre des monuments historiques en 1980. Une petite route bucolique nous mène ensuite au **village remarquable de Fourcès**. Construit autour d'un château remplacé aujourd'hui par une place ombragée de platanes, Fourcès est une originale bastide ronde dont les maisons créent un **décor théâtral de colombages** et d'arcades. Outre quelques délices gastronomiques incontournables en cette terre gasconne, le village attire également par quelques manifestations phares telles que son Marché aux Fleurs en avril ou « Marciac in Fourcès » extrait du désormais célèbre festival de jazz. C'est sur cette place magnifique de l'un des « plus beaux villages de France » que nous allons nous restaurer. Normalement le déjeuner se passera au **Carrousel Gourmand**.

Il faudra repartir doucement après ce lunch qui fera la part belle à la gastronomie locale. Itinéraire bucolique par une petite route jusqu'à l'église **Notre-Dame de l'Assomption de la Vierge Marie à Luzanet**. Cette église gothique flamboyant du 16^e siècle a fait l'objet d'importantes restaurations car elle était en ruine depuis longtemps. Elle est bâtie sur un ancien site gallo-romain et probablement construite par l'évêque de Condom, Jean Marre, ou son successeur Hérard de Crossoles, apparenté à la famille de Galard, propriétaire du **Château de Pellehaut**, dont un tombeau est placé, à l'extérieur, contre le mur nord. Cette église isolée, surprend par son ampleur intérieure avec sa nef centrale à trois vaisseaux, ses collatéraux et la beauté de ses voûtes. Cette église n'est pas toujours ouverte... nous ne pouvons être sûr de pouvoir la visiter (mais nous ferons notre possible...).

Fourcès > Luzanet = 6 km



Quelques tours de pédale plus loin, nous voici devant le **domaine de Pellehaut**, le cru gascon le plus connu.

Situé sur les coteaux du château de Pellehaut, à plus de 180 m d'altitude, le vignoble bénéficie d'un terroir idéal et d'un ensoleillement maximal. Protégé par le massif des Pyrénées, le Gers bénéficie également d'une pluviosité estivale relativement faible.

"Pellehaut" tire son nom de la pila romaine ou médiévale (désigne indistinctement toute sorte de construction massive s'apparentant à un pilier). La présence

de mosaïques ornées de pieds de vigne, à deux kilomètres, sur le site de la villa gallo-romaine de Séviac, atteste que la vigne était déjà présente à Pellehaut au temps des Romains. Au cœur de l'exploitation agricole, le vignoble est géré de façon traditionnelle par Martin et Mathieu Beraut. Les 2 frères préservent l'équilibre des cultures instauré par leur père Gaston depuis 50 ans. Un **exemple de polyculture « à la Gasconne »** où se mêlent vigne, élevage bovin et cultures céréalières.

Aujourd'hui c'est dimanche... et le domaine est fermé. Il sera possible d'y passer un autre soir, si il y a des amateurs !



Une belle descente nous conduit ensuite au pied de la bourgade de **Montréal**. Par un petit itinéraire mêlant chemin et pâturages, nous arrivons sur la **place principale de Montréal du Gers**. Le nom de la ville, Montréal (ou « Montroyal »), rappelle l'origine royale de cette bastide fondée en 1255 par Alphonse de Poitiers. Ce village fait partie de la collection des plus beaux villages de France. Bâtie à même le roc sur un promontoire dominant la petite vallée de l'Auzouze, elle fut amenée à remplir un **rôle stratégique de verrou** placé entre les domaines français et anglais à l'époque de la **guerre de Cent Ans**. De son passé, Montréal-du-Gers conserve un riche patrimoine : enceinte fortifiée, porte de la ville en ogive, maisons à colombages, place entourée de solides arcades de pierre, passages étroits desservant les différents îlots de la bastide. Nous pourrions prendre un rafraîchissement à la terrasse d'un bar, à l'ombre des arcades, après avoir visité la

belle **Collégiale Saint-Philippe-et-Saint-Jacques de Montréal**. Elle a été érigée sur les restes d'une première église dédiée à la Vierge. Elle est en partie fortifiée, d'où son aspect assez imposant. Elle a été restaurée au XVII^{ème} siècle. Elle possède une mosaïque gallo-romaine. Le chœur et les vitraux ont été réagencés au XIX^{ème} siècle. Elle est inscrite au titre des monuments historiques depuis 1925.

Luzanet > Montréal du Gers = 5.8 km

Pour rejoindre Larressingle, nous vous proposons d'emprunter en partie le « chemin de St Jacques ». Sur cette portion, absolument non technique jusqu'au **Pont d'Artigues**, le chemin emprunte quelques sections roulantes de piste et des petites routes charmantes, au milieu de la campagne typique de cette partie du Gers, appelée la petite Toscane française. Après le Pont d'Artigues, nous emprunterons une petite route bitumée jusqu'au **château de Larressingle** puis retour à la maison d'hôtes de Lacassagne. Les plus téméraires pourront s'essayer sur une section du chemin de St Jacques ... un peu plus technique sur environ 1 km et 100 mètres de dénivelé.

Jour 3 : Lacassagne – Condom – Lialores – La Romieu – St Orens Pouy Petit - Lacassagne

Le petit déjeuner est servi à partir de 8h... et le groupe devra être en selle à 9h au plus tard !

Aujourd'hui, départ en vélo de la maison d'hôtes. Traversée de la vallée et montée (raide...) de l'autre côté de Lacassagne. **Belles vues sur la forteresse de Larressingle**. On va ensuite se laisser tranquillement descendre, le long d'un itinéraire en crête, vers la **ville de Condom**. Arrêt devant la cathédrale, qui n'a pas en fait le statut de Cathédrale... mais d'église ! La **Cathédrale Saint-Pierre**, telle «un vaisseau de pierre dorée aux profonds contreforts», donne l'aspect, vue de loin, d'une **église forteresse**, elle domine la ville de Condom et regarde, à ses pieds couler la Baïse. Construite au XV^e siècle, sur l'emplacement d'une ancienne église abbatiale du XI^e siècle suivant le **plan typique des églises méridionales gothiques à large nef unique** avec chapelles

latérales entre les contreforts, la cathédrale Saint-Pierre eut comme Evêque Bos-suet.

Son chœur du XIXe siècle est inspiré de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi et a remplacé l'ancien chœur détruit à la révolution. En arrière du chœur s'ouvre une chapelle dédiée à la vierge datant du XIVe siècle qui fût conservée et intégrée lors de la construction de la cathédrale.



Nous quittons la ville par les faubourgs Nord. Passage devant le beau château de Cahuzac (privé). La petite route monte et descend (une constante dans le Gers...) et nous arrivons au **village de Lialores**. Dernier vestige d'un prieuré bénédictin fondé par l'abbaye de Condom, l'église de Lialores dévoile discrètement ses trésors romans au visiteur qui sait prendre son temps.

Bâtie au XIIème siècle, cette église est dédiée à saint Antoine de Lialores, martyr agenais du Vème siècle dont la dépouille aurait été mise en terre à l'emplacement du village. Le crâne du saint sera exhumé par les prieurs et fera l'objet d'un **culte reliquaire** jusque dans les années 1960. **Ce saint est réputé pour protéger les cultures de la grêle !**

Le **village perché de Gazopouy** sera notre prochain stop. C'est un ancien **castel-nau de forme ovoïde** qui côtoie le bourg construit au XVIe siècle pour abriter une population croissante. Anciens remparts et porte en arc brisé prolongé par un couloir voûté annoncent l'**église romane dotée d'un porche gothique du XIVe siècle**. L'église, dédiée à Saint-Martin, offre des vestiges romans sur le portail

nord dont le tympan porte un chrisme (monogramme du Christ, un symbole chrétien formé par les deux majuscules de l'alphabet grecques X - chi et P - rhô). L'édifice connaît de nombreuses transformations visibles comme les voûtes gothiques dont les sommets se trouvent à la hauteur des bancs.

Avant de rejoindre La Romieu, petit détour à l'**église de la Plagne**. Lors de la **peste de 1652 à 1653** les paroisses voisines dirent le vœu d'y venir en **procession le jour de l'Ascension**. Ceci a perduré pendant longtemps. L'ensemble constitue un véritable enclos paroissial avec un porche, un cimetière, une ancienne maison du sonneur de cloche et un presbytère. L'édifice qui possède un clocher mur est d'esprit roman. L'église a été laissée à l'abandon entre 1800 et 1970 puis récemment rénovée.

Au milieu de champs de tournesols, de colza, d'ail et de blé, le tout formant une véritable mosaïque, nous arrivons enfin en vue des **deux tours de la collégiale de La Romieu**.

Situé au croisement du GR65 et du GR 652 des chemins de Saint Jacques de Compostelle le village médiéval de La Romieu a gardé tout son charme gascon. Tirant son nom du gascon «**Roumiou**», qui signifie «**pèlerin**», le village est fondé à la fin du XIème siècle par Albert, moine allemand de retour d'un pèlerinage à Rome. Trois siècles plus tard, le puissant cardinal Arnaud d'Aux, cousin du Pape Clément V et originaire du village, fait ériger la collégiale Saint-Pierre. La visite de ce **remarquable ensemble d'architecture méridionale**, nous permettra de découvrir son église à nef unique, son cloître et ses deux tours dont l'une renferme un passage secret avec un escalier à double révolution. Montée dans la tour octogonale (140 marches en colimaçon) pour apercevoir, aux détours des étages, les peintures de la sacristie restaurée. Très belle vue depuis le sommet ! **La collégiale a été classée Patrimoine Mondial de l'Unesco depuis le 2 décembre 1998.**



Le village de la Romieu est également réputé pour la **légende d'Angéline et ses chats**. Vous pourrez en observer le témoignage sur la place à arcades, ornée de nombreux chats en pierre placés sur les fenêtres des habitations. Déjeuner en terrasse à « **L'Etape d'Angéline** », une valeur sûre !

En début d'après-midi, à 5 mn de vélo du centre du village, stop aux **Jardins de Coursiana**. Arnaud et Véronique Delannoy nous accueillent dans un **superbe ensemble végétal de 6 hectares**, véritable havre de paix où des milliers de plantes (arbres, arbustes, vivaces, annuelles..) se mêlent à une merveilleuse **collection de 350 rosiers différents**. Les jardins de Coursiana ont été classés en 2005 « **Jardin Remarquable** » par le ministère de la culture.

La piste caillouteuse puis la petite route communale qui mène à **Aurens** est en partie bordée de vergers. Passage au **beau village de Blaziert** qui domine la campagne environnante. Traversée de **Roquepine**. La rue principale qui traverse le village relie l'église romane au château du XIII^e siècle, rebâti vraisemblablement au XV^e (privé).

Autre stop dans le **beau village de St Orens Pouy Petit**. Pittoresque village aux maisons enserrées dans ses fortifications du XIII^e siècle, c'est ici que le **Prince Noir** aurait été logé lors de sa venue dans le Condomois.

La ruelle principale mène à **une église gothique** ainsi qu'au **château du XVI^e siècle** en partie privé.

Après avoir dévalé la côte sous St Orens, traversée de Béraut. Juste avant le **hameau de Herret**, il existe un petit aérodrome, avec une piste enherbée. Il accueille plusieurs prestataires qui vous proposent de **découvrir la Ténarèze et le Gers la tête dans les nuages** ! Une option à noter si vous revenez ou si vous restez dans la région après cette découverte au rythme d'un vélo ! Après Herret, descente vers la **double écluse de Graziac**. D'une architecture remarquable, l'écluse double de Graziac a été construite entre 1838 et 1850 en pierres de taille avec des portes en bois, actuellement métalliques. C'est une **écluse à deux sas** d'une longueur de 30 m environ chacun, le dénivelé entre la partie supérieure et inférieure du cours d'eau étant de 4,50 m
St Orens Pouy Petit > Double écluse de Graziac = 7.4 km

Il ne reste plus que deux bosses à gravir avant la **descente finale sur Lacassagne**. Dans la dernière descente, **superbe panorama** sur l'enceinte de la forteresse de Larressingle.

Jour 4 : Pléhaut – Castéra – Lavardens – Herrebouc - Pléhaut

Le petit déjeuner est servi à partir de 8h... et le groupe devra être prêt pour un départ en minibus à 9h au plus tard ! Les vélos sont déjà chargés sur la remorque. A 26 kilomètres, débarquement devant le **village de Pléhaut** (30 mn de route).

Cette partie du Gers est relativement plus vallonnée, et on va se réjouir d'avoir des vélos avec assistance électrique ! Jusqu'à Castéra-Verduzan, l'itinéraire monte et descend, suivant des lignes de crêtes avec de très belles vues.

A la sortie de cette petite ville thermale, une piste caillouteuse grimpe au hameau de Mousset. On rejoint un peu plus loin le **GR de Cœur de Gascogne** (routes communales et pistes). Nous le suivrons jusqu'à **Lavardens**. On pourra admirer

ce bateau-forteresse depuis fort loin. Ce bâtiment semble d'ailleurs étrange, incongru dans cet environnement de collines.



Aujourd'hui il nous faudra arriver sur ce site, au plus tard à 11h30... car nous prévoyons de visiter ce château qui ferme ses portes à 12h30. Tel un paquebot à quai, le **château de Lavardens détonne par sa silhouette monumentale** et le raffinement de son architecture.

Fief des Comtes d'Armagnac (XIIe s.), le Château de Lavardens fut reconstruit au XVIIe s. par Antoine de Roquelaure, compagnon et ami d'Henri IV, pour l'amour de sa vie, Suzanne de Bassabat. En 1653 une épidémie de peste dévaste le village, le **majestueux vaisseau de pierres blanches ne sera jamais achevé**. Après la Révolution, vendu à 12 familles, l'absence de copropriété conduit progressivement l'édifice à la ruine. Il est resté intact depuis, figé, à l'état de chantier. Sauvé de la ruine par une poignée de passionnés dans les années 60 puis classé Monument Historique en 1961, l'édifice du 17ème siècle offre des détails architecturaux exceptionnels. La façade ouest du château présente ainsi deux tours s'élevant chacune au-dessus d'une voute tronquée. Ces « **tours sur trompe** » accentuent le caractère spectaculaire de l'édifice et témoignent de la maîtrise, par les bâtisseurs, de la « stéréotomie » : l'art de la taille des pierres et de leur

agencement. Outre le bâtiment en lui-même, des expositions temporaires animent ce lieu unique. Déjeuner sur la terrasse du « **Restaurant du Château** », une superbe adresse !



Après le déjeuner, petit temps libre pour déambuler dans les ruelles de ce village classé parmi les plus beaux villages de France. L'église vaut le coup d'œil et plusieurs artisans d'art se sont installés ici. Nous reprenons le GR de pays Cœur de Gascogne (petites routes et pistes) jusqu'à St-Lary (... le village d'origine des frères Bogdanov !). D'autres chemins vicinaux, circulant en méandres au milieu des collines, nous conduisent jusqu'au **château de Herrebouc** puis à notre point de départ de Pléhaut.

Jour 5 : Terraube – Marsolan – Lagarde – Lectoure – Tané – Pauilhac – Terraube

Le petit déjeuner est servi à partir de 8h... et le groupe devra être prêt pour un départ en minibus à 9h au plus tard ! Les vélos sont déjà chargés sur la remorque.

A 24 kilomètres, débarquement sous le **village de Terraube** (30 mn de route). Nous visiterons ce village à la fin de cette balade. Situé sur un promontoire, la vue à 360° est juste splendide. Petite route, quasiment plate jusqu'au **village de**

Marsolan. Cet ancien castelnau, construit sur le penchant sud du plateau de Lomagne, avec ses étalements de maisons, présente un aspect méditerranéen. Possible stop à son église, **Notre Dame du Rosaire** (XVI^e s.), avec son jardin classé et son orgue rénové, véritable joyau. Marsolan est un exemple typique et magistral d'un **Bourg castral** qui se développe entre le XII et le XIII^e siècle.

Descente raide dans les ruelles du village jusqu'à la rive droite de la **rivière Auchie**. Passage devant le **Moulin du Sourdet**. Lorsque la vallée s'élargit, **le château de Lagarde apparaît**, dominant les environs. Une belle côte attend les mollets des cyclistes pour arriver à ce nid d'aigle. Seule subsiste du château **l'aile des communs**, située à l'entrée de l'esplanade au fond de laquelle devait se trouver le château. Comme ce lieu est une propriété privée, nous ne pouvons la contempler que de l'extérieur.



Prochaine étape, la **ville de Lectoure**. En suivant le GR 65, itinéraire aussi nommé **GR de Pays Cœur de Gascogne** (en fait une petite route puis un chemin empierré), nous arrivons au pied de Lectoure. Une petite route raide (100 m de dénivelé) nous mène **directement devant l'ancien château des comtes d'Armagnac**. Ce lieu fut converti pendant 250 ans en hôpital. Depuis la fermeture de ce lieu, le château est maintenant devenu « **le Village des Brocs** », un ensemble d'une vingtaine de salles de vente tenues par des brocanteurs. Nous allons tout de suite poser nos vélos en sécurité dans le **parc du restaurant de Bastard**. Cela sera notre lieu de rendez-vous pour le déjeuner, sur une magnifique terrasse qui surplombe les remparts de la ville. **Temps libre jusqu'à 12h30.**

Le temps de faire un tour chez les brocanteurs, d'arpenter la rue principale de la ville jusqu'à la cathédrale gothique, d'admirer hôtels particuliers, fontaines, ruelles...

Après le lunch, direction le **belvédère de la Chapelle**, avec une belle vue sur le versant Nord des remparts. Petite route facile jusqu'au **hameau de Tané**. Nous entrons dans les grandes ondulations de collines, couvertes de cultures (blé, tournesol, millet, soja). Traversée de villages typiques comme **Aurenques et Pauilhac**. Bastides, châteaux, fermes isolées ponctuent cette campagne. A Terraube, nous avons le temps de **découvrir ce beau village avec une rue centrale**. Le village avec son château fort domine les champs qui l'entourent. Le **château de Terraube**, typique « château gascon » à l'origine, date du XIIIe siècle. Terra Alba, en patois, terre blanche en référence à la pierre calcaire, est le village résidence de la famille de Galard. L'une des plus anciennes noblesses Gasconne, présente dans ces murs depuis 1252 au moins ! Si vous jouez aux cartes, vous connaissez l'un des ancêtres de l'actuel Marquis. Une rue du village porte le nom de cet illustre aïeul, **Hector de Galard dont le valet de carreau serait une représentation**. A voir également, son église placée au centre du village. À l'intérieur, une ample nef du XVIIe siècle abrite un imposant retable en marbre blanc, un autel d'époque Louis XVI. L'édifice est célèbre pour son orgue, l'un des plus prestigieux de France (... église malheureusement souvent fermée !).



Les vélos sont remis sur la remorque et en route pour le village de St-Puy où nous allons rendre visite au **château Monluc**. Situé sur la partie dominante de

St-Puy, le Château Monluc a été construit sur les vestiges d'un château du XIII^e siècle. C'est la maison paternelle de l'écrivain et homme d'armes Blaise de Monluc, célèbre pour ses « Commentaires ». Il est aujourd'hui devenu le berceau d'un fameux apéritif : le Pousse-Rapière.

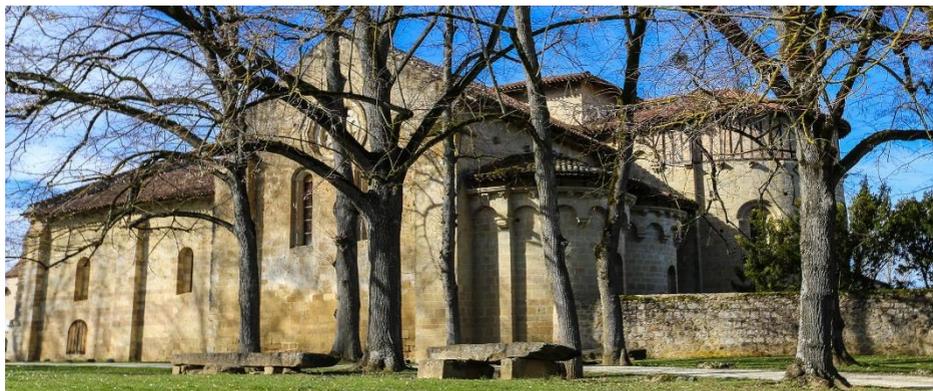
C'est en approfondissant la démarche de son aïeul, que René Lassus eut l'idée de champagner les vins de son vignoble tout en continuant à en distiller une partie. L'association de la liqueur d'Armagnac au Brut qu'il produisait en méthode traditionnelle, fit naître le Pousse-Rapière. C'est en mémoire à Blaise de Monluc, inventeur de la Rapière, que René Lassus appela son cocktail ainsi. Son succès, jamais démenti, tient au fait que les deux composants sont élaborés, dès l'origine, dans le souci de réaliser un mélange équilibré. Le vin et la liqueur sont faits l'un pour l'autre, à partir du même terroir et du même vignoble. En plus du Pousse-Rapière, le Château de Monluc produit également des vins de Pays des Côtes de Gascogne, du Floc de Gascogne et de l'Armagnac.



Poursuite jusqu'au village de Valence sur Baïse et plus précisément vers l'**Abbaye de Flaran**. Cette abbaye a été fondée en 1151. C'est au cœur d'un parc que les bâtiments monastiques et les jardins présentent une parfaite illustration d'un **ensemble cistercien du XII^e siècle**, remanié jusqu'au XVIII^e siècle. Monument historique classé, l'Abbaye de Flaran abrite l'exceptionnelle **collection "Simonov"** où se découvre une centaine d'œuvres du XVII^e au XX^e siècle : Ronda, Monet, Steer, Courbet... La Conservation Départementale du Patrimoine et des

Musée du Gers, au cœur de l'Abbaye de Flaran développe de nombreuses activités culturelles et pédagogiques tout au long de l'année : expositions temporaires, conférences, animations et ateliers ludiques...

Après cette visite, dernier petit transfert jusqu'à Lacassagne.



Jour 6 : Lagraulet – Gondrin – Eauze – Lamothe - Lagraulet

Le petit déjeuner est servi à partir de 8h... et le groupe devra être prêt pour un départ en minibus à 9h au plus tard ! Les vélos sont déjà chargés sur la remorque.

A 12 kilomètres, débarquement devant le **village de Lagraulet** (15 mn de route). En quelques coups de pédale nous rejoignons la **piste verte**, une piste cyclable qui part de Condom et qui reliera à terme la ville d'Eauze, **en suivant une ancienne voie de chemin de fer**, recyclée pour l'occasion. Nous la suivons sur 3 km, jusqu'à l'entrée du **village de Gondrin**. Ce village est situé dans la zone Armagnac et possède un des plus grands terroirs viticoles du sud-ouest pour la production de vins blancs aromatiques. Les **maisons à colombages jalonnent la rue des Cornières**, ancienne rue commerçante du village.



Au milieu des vignes, des cultures, des réservoirs d'eau artificiels et des forêts, nous traversons hameaux et propriétés viticoles jusqu'à Eauze, en suivant des chemins vicinaux et des voies communales. Au guidon de nos vélos électriques, montées et descentes se succèdent, avec un effort que nous pouvons moduler à loisir !

Eauze, c'est la capitale historique de l'Armagnac (plus vieille eau-de-vie de France). C'était autrefois Elusa, capitale de la **Novempopulanie**. Les coteaux qui l'environnent permettent d'avoir, par temps clair, une vue étendue sur les Pyrénées.

En 1985, **le trésor d'Eauze** fût mis à jour lors d'une fouille sur un terrain proche de la gare. Le trésor se compose de 28000 monnaies en alliage cuivre-argent, de 6 monnaies en or, et de 45 monnaies en bronze dont un médaillon de Marc Aurèle, et de nombreux bijoux en or, pierres précieuses, bronze et argent. Ces objets couvrent une période qui va de 170 à 261 après JC. Le trésor d'Eauze est présenté dans le **musée archéologique** de la cité que nous allons visiter. Autre bâtiment de grand intérêt : la **cathédrale Saint-Luperc**, consacrée à Saint Lupercus, un évêque qui convertit Anatole et Dassin. Construite à partir de 1463 par l'évêque Jean Marre de Condom, c'est un **vaisseau gothique** haut de 22 mètres, à nef unique et clocher octogonal.



Aujourd'hui, nous sommes **un jeudi... et pour Eauze... c'est la journée du marché hebdomadaire**. Petit tour au milieu des étals de producteurs locaux. Temps libre pour flâner dans le **vieil Eauze et ses maisons à colombage**. Déjeuner en terrasse au restaurant Henri IV, non loin de la cathédrale.

Avant de poursuivre, petit détour par la **Domus de Cieutat**, site archéologique situé vers l'ancienne gare d'Eauze. A l'époque gallo-romaine, une domus est une demeure urbaine d'une grande richesse, qui appartient à une famille de classe aisée dont la Domus de Cieutat en est un parfait exemple.

Cerné par les vignes, le **château de Millet** sera notre prochain stop. Exploité par la même famille depuis 5 générations, cette propriété réserve aujourd'hui 80 hectares de vigne à la production de vins des Côtes de Gascogne et à l'élaboration de Bas Armagnac. Le vignoble est installé sur les collines verdoyantes où alternent des sols sablo-argileux et des sols sableux appelés "sables fauves". Ce terroir spécifique de la zone du « Bas-armagnac » est réputé pour ses eaux-de-vie délicates et fruitées. Dégustations et explications ...

Passage devant le **clocher élancé de l'église de Maignan** et au milieu du **golf de Guinlet** avant de rejoindre, au lieu-dit « le Coupé », le GR65 c'est-à-dire le chemin de St Jacques. Nous allons le suivre pendant 4 km pour arriver à la **tour de Lamothe**. Située sur la fameuse **route de crête nommée Ténarèze**, elle est érigée sur une motte féodale et surplombe ainsi la vallée de l'Isaute, limite naturelle entre les terroirs de la Ténarèze et du Bas-Armagnac. Cet **édifice de guet et**

défensif est composé de 5 niveaux. La base est aveugle et servait de réserve ou de grenier à grain par lequel on accédait par un escalier intérieur. Le dernier étage est un poste de guet crénelé qui offre un panorama à 360°. Sous la tour, **huit colonnes intriguent** le visiteur ! Il s'agirait des **vestiges d'un pigeonnier** faisant probablement partie des privilèges du seigneur de Lamothe et dont les chapiteaux retournés empêchaient l'ascension des prédateurs.

Par des petites routes communales, qui traversent principalement des parcelles de vignes, nous rejoignons le **village de Lagraulet**. On peut notamment y voir l'église Sainte-Madeleine (XIIème siècle), les vestiges du château et de la tour carrée du Moyen-Âge, les douves, le chemin de ronde, ainsi que la chapelle romane Saint-Lannes, isolée du village. Curiosité dans le village : l'ancien château d'eau, peint par Jean-Paul Chambas, propose un hébergement insolite !



Nous retrouvons notre minibus. Pour rentrer à Larressingle, nous allons prendre la route via le **hameau de Vopillon**. Visite de l'**église romane**, vestige d'un Prieuré de religieuses de l'Ordre de Fontevraud fondé en 1140 grâce au Sire Arnaud de Vopillon. L'édifice présente une nef unique semi circulaire autrefois voûtée. Le chœur et la nef présentent des chapiteaux ornés en damiers. Les peintures murales du XIIIème siècle présentent notamment "La Cène", "L'Entrée à Jérusalem", "Lavement des pieds" ou encore "L'Adoration des mages" par exemple.

Jour 7 : Lacassagne – Roques – Lannepax – Courrensan - Mouchan - Lacassagne

Le petit déjeuner est servi à partir de 8h... et le groupe devra être en selle à 9h au plus tard !

Aujourd'hui, départ en vélo de la maison d'hôtes. Des vignes, des vieux villages avec des châteaux, des paysages vallonnés et des petites routes (avec quelques passages sur des **pistes roulantes**), voici le programme de cette belle journée.



Montée au petit col qui domine Larressingle avant d'aller rejoindre la **voie verte** (itinéraire cycliste entre Condom et bientôt Eauze, chemin qui suit une ancienne voie ferrée). Après Manipau, une succession de petits chemins (asphalte et piste) nous conduisent sur la **butte de Pété** (belle vue, château d'eau), puis à travers différents vignobles jusqu'au **château de Busca-Maniban**. Cette demeure appartenant à une famille de robe, fut construite en 1649 à l'emplacement d'un château féodal. Le plan se développe autour d'une cour centrale. Il comportait deux ailes sur la façade vers les jardins, mais l'une d'elles a disparu. Les dispositions d'origine ont été conservées sans trop d'altération, et représentent encore assez fidèlement ce que fut la demeure seigneuriale d'un puissant magistrat au milieu du 17^e siècle. Visite de l'extérieur car c'est une propriété privée !

Un beau point de vue sur le village de **Mansencôme**, dominé par une citadelle en ruine, avant de gravir quelques bosses et d'arriver au village de Roques. Roques doit son nom à sa position sur un site élevé et serait un ancien castelnaud. C'est un village remarquable du Gers... par sa population : 110 habitants... de 12 nationalités différentes ! Une piste et un chemin creux nous conduisent ensuite à Justian

La petite route passe devant le pittoresque **château de Gajan** du XIII^e siècle dont le corps de logis rectangulaire s'accompagne d'une tour donjon carrée et d'une tourelle d'escalier. Arrivée à **Lannepax** en déambulant dans le vignoble. Lannepax, **bastide du canton d'Eauze** a été édifée au XIII^e siècle. Elle tire son nom du latin "Lanae-Pax" soit : **la lande de la paix**. Le croisement de la voie romaine Bordeaux-Toulouse et de la Tenarèze qui permettait d'aller d'Espagne à Bordeaux sans pont ni bateau, les ressources en eau, la facilité de défense et la proximité de l'aquitaine anglaise, sont autant de raisons pour les Comtes d'Armagnac d'y implanter une ville neuve ou "**Bastide**" avant 1290. La guerre de 100 ans met à mal la bastide qui se relève une fois la paix revenue en 1453. De cette époque datent de nombreuses maisons identifiables à leurs colombages ou à leurs "**embans**" (portiques). La localité dépend successivement des Comtes d'Armagnac, des rois de Navarre et enfin du roi de France à partir d'Henri IV. La deuxième partie du XIX^e siècle voit l'apogée démographique et économique de Lannepax qui compte 1580 habitants jusqu'à ce que **la crise du phylloxéra touche l'économie locale**. Aujourd'hui, Lannepax est le domaine de la vigne, des céréales et la réputation de son armagnac est ancienne.

C'est à Lannepax que nous allons déjeuner : à **la Falène Bleue**. Ce restaurant est installé dans une ancienne maison de notaire, agréablement située à l'un des coins de la place carrée du village. Hélène et Fabien ont misé sur le bleu de Lectoure pour étoffer un cadre chaleureux et cosy, le résultat est plus que séduisant : en salle ou en terrasse sous la pergola, l'ambiance est exquise. La carte vous montrera qu'elle n'est pas la seule, la **cuisine bistronomique** est une vraie bonne surprise !

Itinéraire vallonné jusqu'au village de **Courrensan**. Ce village est très ancien (XI^e siècle) et de type **castelnaud**. Il fut agrandi et peut être considéré comme une

bastide. Le village est édifié sur un éperon qui surplombe l'**Auzoue**. En 1062, le nom de Courrensan apparaît avec une école monastique rattachée à un prieuré clunisien dépendant du monastère de Saint Mont. De cette époque datent sûrement le château féodal et le Castelnau attenant. Au XIII^e siècle se développe un second village où l'on construit la première tour carrée gasconne en pierres monumentales. La bastide était protégée par une double rangée de fossés et des fortifications. Vers 1630, Richelieu fit abattre les tours et raser les remparts. Pendant la Révolution sous la Terreur, toutes les cloches et les objets de culte précieux furent expédiés à Condom afin d'alimenter l'effort de guerre.



Prochain village : **Mouchan**, que nous rejoignons par une succession de routes vicinales, qui déambulent dans le vignoble et au creux de vallons perdus. Cette section est particulièrement esthétique, et représente bien la géographie du Gers. A **Vopillon**, arrêt pour visiter l'église **Notre Dame de Vopillon**. Site au chœur du Gers où l'**art roman** prend tout son sens. Vestiges d'un Prieuré de religieuses de l'**Ordre de Fontevraud** fondé en 1140 grâce au Sire Arnaud de Vopillon, l'église romane Notre-Dame a accueilli jusqu'à 56 religieuses en 1290. Incendiée et ravagée en 1569 lors des guerres de religion par les **troupes de Montgomery**, les religieuses en furent définitivement chassées en 1792. Le couvent fut alors détruit et l'église eut pour seconde vocation le stockage du foin. Au XIX^e siècle elle est rendue au culte et de nombreuses restaurations se succèdent ensuite mettant notamment au jour des **peintures du XIII^e siècle**. L'édifice présente une **nef unique semi circulaire** autrefois voûtée. Le chœur et la nef présentent des

chapiteaux ornés en damiers. Les peintures murales du XIII^{ème} siècle présentent notamment "La Cène", "L'Entrée à Jérusalem", "Lavement des pieds" ou encore "L'Adoration des mages" par exemple.

Encore quelques tours de pédale, et nous arrivons devant le **pont d'Artigues**, que nous avons déjà traversé le Jour 2. Remontée à **Larressingle** et descente finale à Lacassagne.

Jour 8 : Lacassagne – Condom – Moncrabeau – Lassere – Nérac – Fréchou – Artigues – Fousserie - Lacassagne

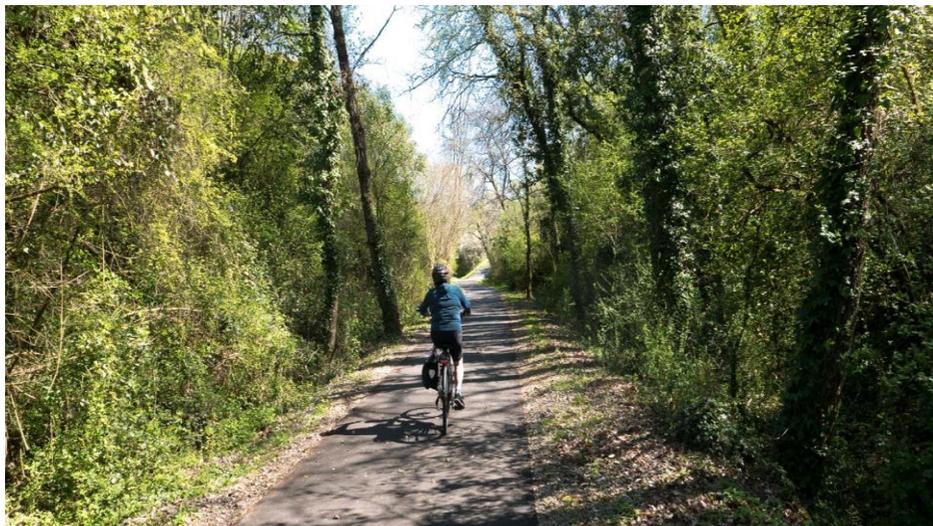
Le petit déjeuner est servi à partir de 8h... et le groupe devra être en selle à 9h au plus tard !

Aujourd'hui, départ en vélo de la maison d'hôtes. Nous voici partis pour **la plus longue étape de ce tour** : environ 64 kilomètres de petites routes. En gros l'itinéraire suit **la rive droite de la Baïze entre Condom et Nérac**, puis **revient vers Larressingle en suivant la rive gauche**. Paysages vallonnés et toujours changeants, avec des points remarquables comme Nérac et Fréchou.

Montée au petit col qui domine Larressingle pour récupérer le **chemin de St Jacques**. Chemin en terre puis petite route communale pour descendre jusqu'à Condom. Nous passons sur la rive droite de la Baïse devant le **moulin de Barlet**. Une route bucolique nous conduit ensuite jusqu'à Nérac en restant sur cette rive. Premier stop à **Moncrabeau**. Ce charmant petit village de Gascogne a connu une activité importante dès l'époque gallo-romaine comme en attestent les vestiges des « villas » découvertes au XIX^{ème} siècle. Connu pour être la **capitale des menteurs et des grimaces**, Moncrabeau est aussi un pays de traditions gourmandes, gasconnes (pruneaux, foie gras, confits, melons, Armagnac, Floc de Gascogne, fromage de chèvre...). Pour la petite histoire, les Moncrabelais adoraient raconter des blagues. Un jour, un chanoine de Condom se joint aux Moncrabelais et voulut participer aux blagues qui circulaient dans la ville. Ainsi, il souhaita donner le droit à quiconque de raconter des mensonges sans que cela ne porte préjudice. C'est à ce moment, que se crée le **Brevet des menteurs**. Cette

tradition perdue et c'est en 1972, que des Moncrabelais ont souhaité créer l'**Académie des Menteurs**.

A travers les cultures, la route monte finalement à l'assaut de **Lasserre**. L'imposant château qui domine la vallée a été construit entre 1595 et 1602 par Jean-Paul d'Esparbès de Lussan, sénéchal d'Agenais et de Condomois. Résidence privée... on ne peut pas visiter ! Montées et descentes s'enchaînent ensuite jusqu'à Nérac.



Bâtie sur une villa gallo-romaine, la ville de **Nérac prospère surtout à la Renaissance**, résidence favorite des Albret et, fief du protestantisme, lieu d'accueil d'une cour brillante. Le futur **Henri IV** y passe une partie de sa jeunesse et forge sa réputation de "Vert galant", laissant la légende de Fleurette. Nous parquons nos vélos devant la terrasse de l'**Escadron Volant**, un bon restaurant situé juste en face du Château d'Henri IV, et qui sera notre **point de ralliement pour le déjeuner**. Aujourd'hui, c'est Samedi, jour de marché à Nérac... et ce marché est l'un des plus beaux du Gers. Il occupe tout le centre ville... Visite libre du **musée d'Henri IV** (situé dans le château) et temps libre pour déambuler dans les ruelles. Depuis l'église Saint-Nicolas, vous pourrez découvrir un beau point de vue sur le **Vieux Nérac** (le port, le Vieux Pont et les tanneries qui accueillent aujourd'hui galeries d'art et restaurants).

Après le déjeuner, retour sur les selles de nos fidèles destriers. Cap vers le Sud en suivant, loin au-dessus, la rive gauche de la Baïse, au cœur d'un paysage vallonné. Arrêt devant le **château du Fréchou** (pour l'instant fermé à la visite, mais qui sait...)

A l'orée d'un petit village Gascon entre Nérac et Condom, avec des vues panoramiques sur la belle Vallée de l'Osse, ce vénérable **château remonte à 1250**. Avec ses dépendances, il constitue l'un des ensembles architecturaux les plus admirés de la région. Le Pavillon d'entrée d'époque Renaissance mène à un jardin d'inspiration italienne avec ses topiaires d'ifs, son orangerie historique et un très romantique colombier. Un pont gothique du XIV^{ème} siècle amène à un petit jardin clos. Les intérieurs médiévaux et Renaissance contiennent des antiquités et objets d'art du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Le Château est rentré dans l'histoire grâce à François, Baron de Laugnac, auteur de l'assassinat politique le plus célèbre de l'Histoire de France, l'assassinat du Duc de Guise, en 1588.

Une succession de chemins et routes communales suivent les sommets des collines. A **Artigues**, passage devant une église située sur un promontoire. Nous retrouvons les vignes qui colonisent les coteaux, et les propriétés viticoles qui vont avec. Possibilité de dégustations, entre autre au **Domaine des Remparts**. Passage devant différents châteaux (**Puypardon, Fousserie**) avant de remonter vers le magnifique **moulin à vent de Moussaron**, posé sur une crête exposée au vent... Une longue et agréable descente nous ramène sur les bords de la **rivière l'Osse**. Nous sommes maintenant à quelques kilomètres de notre camp de base...

Jour 9 : Retour

Dernier petit déjeuner à Lacassagne. Pour ceux qui doivent rentrer à Toulouse, départ au plus tard à 10h pour être à l'aéroport de Blagnac vers 11h45.

Pour ceux qui rentrent sur Agen, départ vers midi. Le TGV du début de l'après-midi quitte Agen vers 13h35 et arrive à Paris à 17h09.

Pour ceux qui sont arrivés par leurs propres moyens, libération des chambres au plus tard à 11h. Il est bien sûr possible de prolonger votre séjour (réservation anticipée recommandée...).

PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne (terrestre)

Départ le 11.06.2022 : CHF 2'800.-

Départ le 08.10.2022 : CHF 2'700.-

Sur la base d'un groupe de 6 à 8 personnes.

Prestations incluses

- Transfert a/r de Toulouse Blagnac à Lacassagne ou transfert a/r d'Agen Gare à Lacassagne
8 nuits base bed/breakfast à Lacassagne en chambre single
- Tous les repas inclus dans la fiche (du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 9)
- L'assistance de Christian Juni pour l'organisation générale du circuit ainsi que l'assistance de Nyima Juni en cas de besoin (en dehors de la gestion de la maison d'hôtes)
- Le prêt d'un vélo VTC avec assistance électrique type Moustache Samedi 27X Road 3, avec batterie de 625 W
- Les transferts privatisés nécessaires à la réalisation du programme
- Les droits d'entrées dans les musées décrits dans ce programme, ainsi que les dégustations dans les propriétés viticoles citées
- Les dégustations pré-dîner et post dîner à Lacassagne

Non compris

- Les assurances individuelles, annulation, rapatriement...
- Les vols pour rejoindre Toulouse Blagnac, le train pour rejoindre Agen ou lestransferts routiers pour rejoindre Lacassagne directement
- Les boissons dans les restaurants
- Les nuits supplémentaires à Lacassagne

CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont

applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 ATV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV. ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations venues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse de prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation de prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, ATV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si ATV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, ATV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avisera au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etelzstrasse 42

Case Postale

8038 Zurich
 T +41 44 485 45 35
 info@ombudsman-touristik.ch
 www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité d'ATV et exceptions

9.1 ATV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 ATV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;
- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;
- à un cas de force majeure ou à un événement que ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels ATV ne pouvait rien. ATV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité d'ATV est limitée au double du montant du prix du voyage à forfait au maximum,

sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assumant seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive
 CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informerons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO
Au Tigre Vanillé Sàrl
8 rue de Rive
CH-1204 Genève, Suisse
Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive
CH - 1204 Genève